

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

Le : 1^{er} février

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2024

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur David FRETILLE, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Lakdhar ABED, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

PROCURATIONS : Monsieur Guy DESVILLES à Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Aurore BOUHIER à Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame RESTOUEIX Chloé à Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU à Nadine BURGAUD ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Aurélie THEVENOT, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Stéphane CARILLON ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Délibération n°2024 02 03 Mise à disposition gracieuse des locaux de la crèche Lou Pitchounet aux PEP87

Vu l'article L2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la mise à disposition gracieuse des locaux actuels de la crèche Lou Pitchounet aux PEP87.

Cette mise à disposition gracieuse permettra d'augmenter l'enveloppe de la subvention accordée par la commune aux PEP87 (loyers + subvention annuelle) et de ce fait augmenter l'assiette des dépenses subventionnables.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal accorde à l'**unanimité** la gratuité des locaux de la crèche Lou Pitchounet aux PEP87.

Effectif légal : 27

Nombre de
Conseillers en
exercice : 27

Votants : 24

Présents : 19

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 087-218712503-20240201-20240206-DE

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 02 février 2024.

Affiché / Notifié le 02 février 2024

Certifié exécutoire le 02 février 2024

LE MAIRE

NADINE BORGALD

